

# AVIS DE MISE A DISPOSITION

## PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH) DE HAUT-BUGEY AGGLOMERATION

Par arrêté n°364/2021 du 27/07/2021, la procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) de Haut-Bugey Agglomération a été prescrite.

Par délibération du Conseil d'Agglomération en date du 18/11/2021 les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du PLUIH de Haut-Bugey Agglomération ont été définies.

Le projet de modification simplifiée n°3 du PLUIH de Haut-Bugey Agglomération est mis à la disposition du public  
**Du lundi 29 novembre 2021 à 9h00 au mardi 28 décembre 2021 à 17h00 inclus**

### Objet de la modification simplifiée :

Le projet porte sur le contenu des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2 et n°6 à Izernore, n°7 à Maillat, n°1 à Samognat, n°3 et n°6 à Vieu d'Izenave (desserte, typologie, hauteur), des Emplacements Réservés n°19 et n°20 à Brénod, n°39 à Géovreisset, n°44 à Izernore, et n°88 à Nantua et une limite de zonage au Poizat-Lalleyriat.

### Dossier mis à la disposition du public :

Le dossier mis à disposition du public comprend la notice explicative du projet, l'arrêté de prescription, la délibération définissant les modalités de mise à disposition du public et les avis des Personnes Publiques Associées (PPA).

### Le dossier de mise à disposition du public :

- Sur le site internet de Haut Bugey Agglomération: [www.hautbugey-agglomeration.fr/modification\\_simplifiee\\_n3\\_du\\_pluih](http://www.hautbugey-agglomeration.fr/modification_simplifiee_n3_du_pluih)
- Au siège de Haut-Bugey Agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture : sous format papier et sous format numérique.
- En mairie de Brénod (sur un poste informatique et sous format papier), du lundi au samedi de 9h00 à 12h00
- En mairie d'Izernore (sur un poste informatique et sous format papier) lundi/mardi/vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 mercredi de 9h00 à 13h00 et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- En mairie du Poizat-Lalleyriat (sur un poste informatique et sous format papier) lundi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- En mairie de Maillat (sur un poste informatique et sous format papier) lundi de 8h00 à 12h00 et mercredi de 14h00 à 19h00
- En mairie de Nantua (sur un poste informatique et sous format papier) lundi/mardi/jeudi/vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
- En mairie de Samognat (sur un poste informatique et sous format papier) lundi et jeudi de 07h45 à 12h30 et vendredi de 13h00 à 17h00
- En mairie de Vieu d'Izenave (sur un poste informatique et sous format papier) lundi/vendredi de 15h00 à 18h30 et mercredi de 9h00 à 11h00

### Le public pourra faire part de ses avis et observations pendant la durée de la mise à disposition :

- Sur les registres papier établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Président de Haut-Bugey Agglomération, tenus à la disposition du public pendant toute la durée de la mise à disposition, en mairies de : Brénod, Izernore, le Poizat-Lalleyriat, Maillat, Nantua, Samognat et Vieu d'Izenave et au siège de Haut-Bugey Agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Par courrier postal adressé à Monsieur le Président de Haut-Bugey Agglomération, 57 rue René Nicod CS80502 01117 OYONNAX cedex.
- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : [modificationsimplifiee3pluih@hautbugey-agglomeration.fr](mailto:modificationsimplifiee3pluih@hautbugey-agglomeration.fr)

L'intégralité des observations recueillies selon les différentes modalités mentionnées ci-dessus seront enregistrées et conservées.

### Bilan de la mise à disposition et approbation:

A l'issue de la mise à disposition, le Président de Haut-Bugey Agglomération en présente le bilan devant le Conseil d'Agglomération qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

### Informations complémentaires:

Les informations relatives à la mise à disposition pourront être demandées à Haut-Bugey Agglomération 57 rue René Nicod CS80502 01117 OYONNAX cedex.